

TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX

152 installations de gestion des déchets non dangereux en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- ⚙️ **6,4 millions de tonnes** de déchets ont été réceptionnées.
- ⚙️ **4,9 millions de tonnes** ont été traitées.
- ⚙️ **52 % des tonnages** ont été stockés ou incinérés.
- ⚙️ **34 installations** de traitement des déchets non dangereux utilisées hors région.

83 installations de traitement des déchets non dangereux en région

- 34 installations utilisées hors région
268 000 t de déchets exportés
(136 000 t de déchets importés— dont mâchefers d'incinération)
- 25 centres de tri et 2 unités de tri-mécano-biologique (valorisation matière)
- 34 centres de compostage et de méthanisation (valorisation organique)
- 5 unités d'incinération des déchets non dangereux (valorisation énergétique)
- 14 installations de stockage des déchets non dangereux (stockage)

4 860 000 tonnes de déchets traités

dont 1 214 000 tonnes de déchets d'activités économiques (DAE)



- Installation de stockage de DND- ISDND
- Unité de valorisation organique - UVO
- Unité de valorisation énergétique - mâchefers
- Centre de tri
- Unité de traitement Mécano-Biologique - TMB - UVO

1 377 000 tonnes de déchets transitent par un des 69 centres de transfert avant d'arriver

à leur destination de traitement.



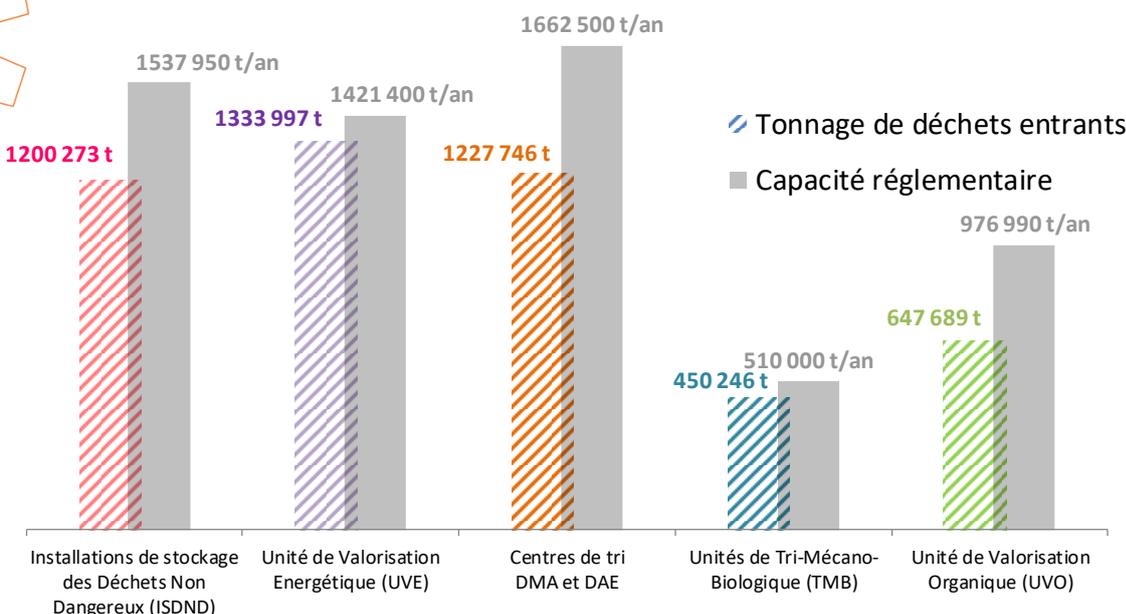
OPTIMISATION DES TRANSPORTS

88 % des déchets entrants sur les centres de transfert sont des ordures ménagères résiduelles.

LES CAPACITES DE TRAITEMENT DE LA REGION



Capacités réglementaires des sites de traitement





CENTRES DE TRI

Sur 1,2 million de tonnes de déchets entrants dans les centres de tri de la région :

- **52 %** sont des déchets d'activités économiques ;
- **97 %** proviennent de la région.

Ces installations ont permis de valoriser **562 000 t** de matériaux recyclables et de préparer **62 000 t** de refus de combustibles solides de récupération (CSR) ou de déchets solides broyés (DSB) en vue d'être co-incinérés en cimenterie.

CENTRES DE TRI-MECANO-BIOLOGIQUES (TMB)

Les 2 TMB implantés sur le territoire régional ont permis de traiter 450 000 tonnes d'ordures ménagères avec extraction de :

- **54 000 tonnes** de fraction fermentescible ;
- **3 900 tonnes** de matériaux recyclables ;
- **1 900 tonnes** de CSR.

Les tonnages restants sont des refus de tri, destinés au stockage ou à l'incinération.

UNITÉS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)



Sur les **5 UVE** implantées en région, **4** peuvent recevoir des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI). Sur **1,33 million de tonnes de déchets traités** :

- 89 % sont des ordures ménagères résiduelles ;
- 6 % sont des Déchets d'Activités Economiques ;
- 99 % proviennent de la région.

Ces installations ont produit **301 000 tonnes de mâchefers**. **L'ensemble de la production est traité sur des plateformes de maturation**. Les mâchefers entièrement déferrailés sont alors valorisés à 99 % en technique routière. Les 3 plateformes régionales de maturation des mâchefers ont permis le recyclage de **23 000 tonnes de métaux**.



UNITÉS DE VALORISATION ORGANIQUE (UVO)



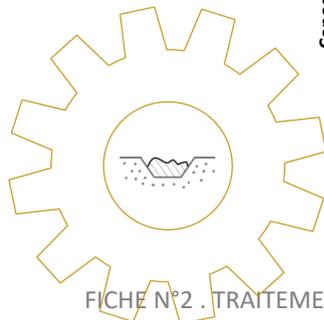
34 unités de valorisation organique dont **33 plateformes** de compostage et **1 unité** de méthanisation-compostage couplée au centre de tri mécano-biologique de Fos-sur-Mer.

Sur les **648 000 tonnes** de déchets réceptionnés sur ces installations : **15 %** sont des DAE. Ces installations ont permis de valoriser **246 000 tonnes** de compost.

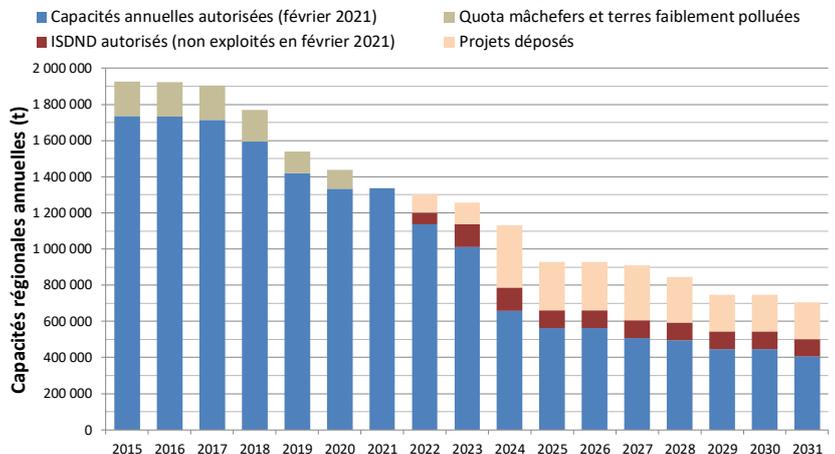
INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)

1,2 million de tonnes de déchets ont été réceptionnées sur les ISDND que compte la région :

- **49 %** sont identifiés comme ordures ménagères résiduelles (OMr)
- **31 %** sont des DAE
- **99 %** proviennent de la région



Évolution théorique des capacités réglementaires résiduelles



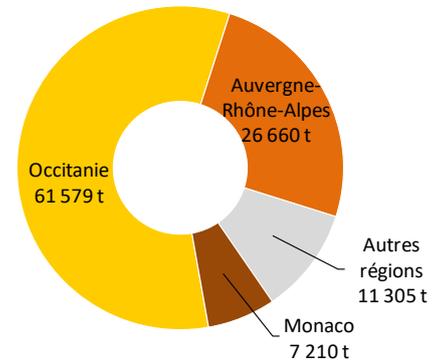
Considérant la forte diminution des tonnages stockés en 2019, ainsi que les projets déposés pour de nouvelles capacités, les ISDND régionales sont en capacité de stocker les déchets ultimes produits, à condition de maintenir la progression du tri à la source de la part valorisable résiduelle encore présente dans les déchets enfouis.

LES TYPES, QUANTITÉS ET ORIGINES DES DÉCHETS TRAITÉS EN RÉGION (hors mâchefers)

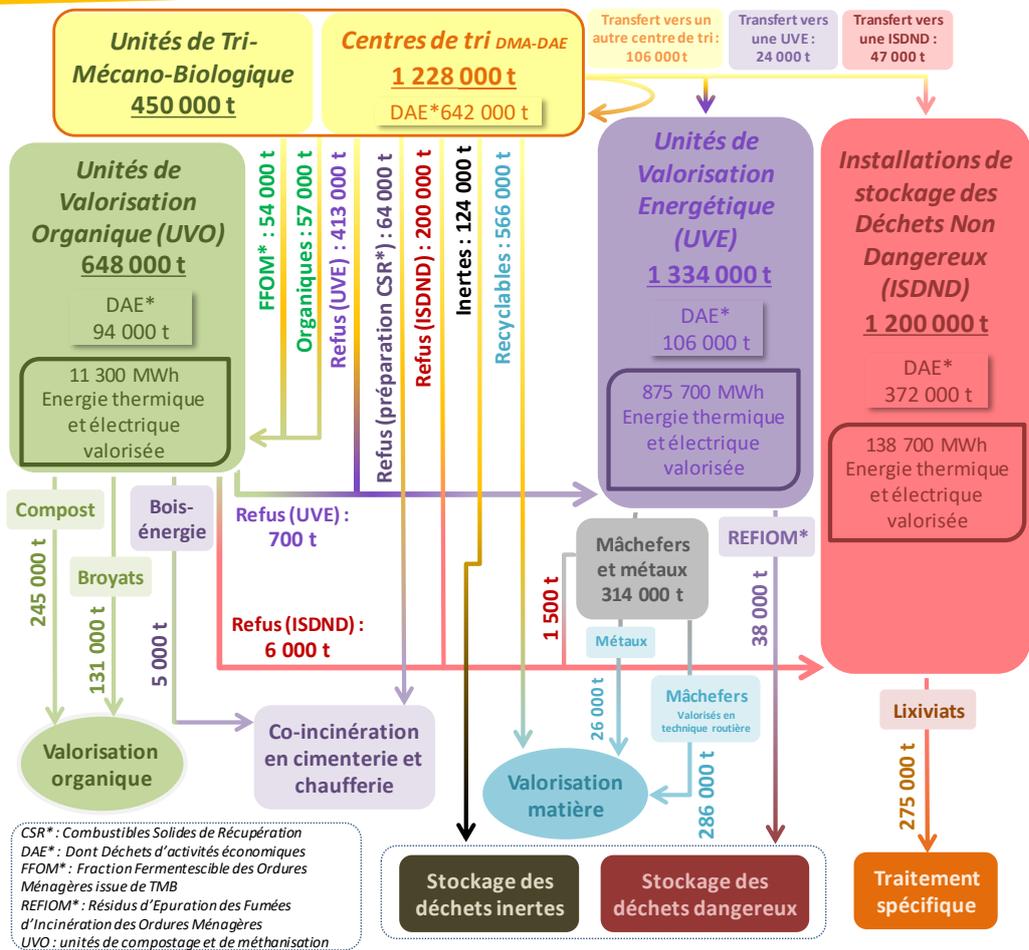
Les types de déchets traités



Dont 107 000 tonnes de déchets importés d'autres régions (2 % hors transit)



LA DESTINATION DES FLUX DE DÉCHETS TRAITÉS EN RÉGION



OUTILS A DISPOSITION
www.sinoe.org

Source : Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire - Données 2019 fournies par les exploitants d'installations (ITOM) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

observatoire-dechets@maregionsud.fr

www.ordeec.org

Date de publication : juillet 2021 - Réalisation : Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire (ORDEEC) - Unité Etudes & Projets de Développement Durable des Territoires